Ville de Marsillargues
Pôle jeunesse
04.11.28.13.48/49
polejeunesse@marsillargues.fr

A l'attention des collégiens

Inscription ou réinscription à la restauration scolaire 2018/2019

La restauration scolaire du collège est assurée par la commune de Marsillargues qui s'est engagée dans une restauration de qualité et de sécurité alimentaires avec des tarifs accessibles pour tous.

L'inscription en ligne en 3 questions

Pourquoi l'inscription est-elle obligatoire ?

L'inscription permet de créer un accès au portail famille : grâce à un espace dédié, les familles peuvent, en toute sécurité, consulter, régler et gérer leur compte famille.

L'inscription permet d'identifier votre enfant afin qu'un badge lui soit délivré ce qui facilite son accès à la cantine scolaire (ce badge est à conserver tout au long du cycle scolaire depuis le CM1 jusqu'au collège)

Avec ce badge, votre enfant est identifié à la borne de passage et permet ainsi de facturer mensuellement le nombre de repas consommés. Seuls les repas pris sont facturés.

A noter : si cette inscription est un renouvellement, le badge de l'année précédente sera réactivé. En cas d'oubli du badge, votre enfant mangera en dernier.

Quelles sont les dates d'inscription ?

Pour les nouveaux inscrits : jusqu'au 15 juillet 2018

Pour les renouvellements d'inscription : l'inscription en ligne s'effectuera à partir du 15 juillet 2018 (vérification et validation des données du compte, validation du règlement intérieur).

La validation du compte famille sera effectuée par le service avant la rentrée scolaire.

Comment procéder ?

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer les démarches en ligne, certains services et informations ne vous sont pas accessibles : paiement en ligne, réception des messages d'envoi de la facturation ou d'informations, etc…

Pour toute question complémentaire n'hésitez pas à nous contacter au 04.11.28.13.49/48

Le guide de l'inscription selon votre cas :

1-Si votre enfant n'a jamais procédé à une inscription au restaurant scolaire :

A partir du 3 juin 2018 et jusqu'au 15 juillet : Vous devez remplir un dossier d'inscription, celui-ci vous est distribué lors des inscriptions au collège. Il est également disponible sur le portail famille https://marsillargues.portail-familles.net

Vous le retournerez par mail à polejeunesse@marsillargues.fr avec les documents demandés ou au pôle jeunesse aux heures d'ouverture (consultables sur le portail famille).

2-Si votre enfant est déjà inscrit à la cantine

Votre compte famille existe déjà !

A PARTIR DU 15 JUILLET : il vous suffit de vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe. L'ensemble des paramètres relatifs à vos coordonnées et à celles de votre enfant sont déjà renseignées. Vous devez les vérifier et les modifier si nécessaire puis les valider ainsi que le règlement intérieur en allant dans "modifier les informations de la famille" et en bas de cette page cliquez sur "oui".

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer les démarches de réinscriptions en ligne, merci de vous rapprocher du pôle jeunesse : 04.11.28.13.48

⇒Vous avez plusieurs enfants à inscrire ?

L'interface permet l'inscription d'un ou plusieurs enfants sans avoir à ressaisir l'ensemble des paramètres.

1 seul compte famille = 1 seule facture pour toute la famille

Rendez-vous sur https://marsillargues.portail-familles.net

